

Commentaire – Berne, le 15 juillet 2025

Développement des structures tarifaires ambulatoires

La FMH se félicite des adaptations proposées à la version de départ approuvée pour le TARDOC et les forfaits ambulatoires ([communiqué de presse de l'OTMA](#)). Les améliorations ciblées contribuent à ce que son introduction le 1^{er} janvier 2026 soit mieux adaptée à la pratique. Elles montrent aussi que le partenariat tarifaire fonctionne et qu'il est en mesure de réagir aux anomalies identifiées. Le développement annuel des structures tarifaires ambulatoires basé sur les données reste central pour une prise en charge médicale adaptée aux besoins ; dans l'intérêt des patientes et des patients et d'une rémunération appropriée des prestations médicales.

Renseignements

Politique & communication, FMH, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

FMH, la Fédération des médecins suisses

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 46 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.